

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n° 2023.11.58

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 16 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 17 novembre 2023

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : MM. Emmanuel CHERMETTE et Mathieu POTHERAT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Projet de désimperméabilisation des cours d’école – demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement public Local (Exercice 2024)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de programmer la désimperméabilisation des cours d’école de Lancié.

Il convient donc de financer ce projet dans les meilleures conditions. Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de solliciter l’aide de l’État par l’intermédiaire de la Dotation de Soutien à l’Investissement public Local (exercice 2024).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire

- arrête les modalités de financement telles que précisées ci-dessous :

Montant des travaux prévus :	159 285.20 € HT
Financement :	
• DSIL au taux de 80%	127 428.64 €
• Autofinancement	31 857.16 €

- décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une dotation de soutien à l’investissement public local – au titre de 2024,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

